République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260113-1DBC150126-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 15 janvier 2026	N°1dbc150126

Le Bureau de communauté, dûment convoqué, s'est réuni en séance le Jeudi 15 janvier 2026, à 18h00 à l'hôtel de communauté. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 9 janvier 2026

PRESIDENT : M. Jean-François TREGUER

PRESENTS : Patrice BOUCHER, Marie-Annick CREACHCADEC, Monique LOAEC, Bernard GIBERGUES, Christine CHEVALIER, Andrew LINCOLN, Martial CLAVIER, Hervé OLDANI, Gwendal LE COQ,

EXCUSES : Nadège HAVET, Roger TALARMAIN, Guy TALOC, Philippe LE POLLES,

Renouvellement de l'Adhésion au service de la protection des données du Centre de Gestion du Finistère

Exposé des motifs

Depuis le 25 mai 2018, les entreprises et collectivités européennes sont soumises au règlement général sur la protection des données (RGPD). Cet outil consiste à renforcer le droit des personnes et à responsabiliser tous les gestionnaires de ces données en justifiant de la pertinence des données traitées et des moyens mis en œuvre pour en garantir la protection.

Pour répondre à cette obligation, le Bureau de communauté en date du 3 mai 2018 a validé l'adhésion de la Communauté de communes au service de délégué à la protection des données (DPD) du Centre de gestion du Finistère pour une durée de trois ans.

Considérant l'obligation pour les communes membres du Pays des Abers de mettre en œuvre ce règlement général de la protection des données, le Bureau de Communauté en date du 5 juillet 2018 a décidé de mutualiser le service du DPD à l'échelle du Pays des Abers. Les communes ayant adhéré à cette mobilisation étaient : Bourg-Blanc, Coat-Méal, Kersaint-Plabennec, Landéda, Lannilis, Le Drennec, Loc-Brévalaire, Plouguin, Plouvien, Saint-Pabu et Tréglonou.

Un avenant à la convention a été validé par le Bureau de communauté en date du 10 novembre 2021. Celui-ci avait pour objet de prolonger sa durée jusqu'au terme du mandat électif.

Un second avenant a été signé le 27 juin 2024 pour intégrer la commune de Plabennec qui avait manifesté son intérêt pour adhérer au service mutualisé.

Aujourd'hui le service couvre donc les besoins de l'EPCI et de 12 des 13 communes membres de la CCPA permettant de bénéficier d'une minoration de 25% du cout du service pour l'ensemble des entités adhérentes au service. Ainsi, le cout de la prestation s'élève à près de 23 000 € totalement prise en charge par la CCPA.

La convention cadre d'adhésion au service arrive à échange et il convient de s'interroger sur le renouvellement de cette adhésion. En parallèle, le CDG du Finistère nous a informé de l'évolution du service en 2025. Le CDG a en effet considéré que le RGPD a rehaussé les exigences en matière de sécurisation des données personnelles. Il a ainsi renforcé le rôle des autorités de protection des données auprès de l'ensemble des entreprises et des administrations en matière de cybersécurité.

L'obligation de sécurité, inscrite dans la loi depuis plus de 40 ans, a été renforcée par le RGPD et complétée de nouvelles obligations et d'outils comme la notification des violations, l'analyse d'impact sur la protection des données, les codes de conduite ou la certification.

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260113-1DBC150126-DE

Les prestations intégrées à ce service nouvellement intitulé « Protection des Données » ont donc évolué pour intégrer aujourd'hui :

- Le RGPD : Veiller au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'une organisation.
- La Cyber-sécurité : Participer la sécurité des systèmes et des données informatiques.

Ce service propose :

- Accompagnement à la mise en œuvre des actions sur les données personnelles,
- Réalisation des inventaires des traitements,
- Assistance à la rédaction de formulaires,
- Conseil sur les enjeux et évolution réglementaires,
- Sensibilisations, webinaires et infolettres
- Ateliers pratiques sur la protection des données,
- Mise à disposition de base documentaire, de modèles, de recommandations sur la gestion de crise, charte informatique, plan de continuité d'activité.

Les tarifs 2026 sont les suivants :

TARIFS 2025 (APPLICABLES EN 2026)

(**-20%** en cas de mutualisation EPCI/Commune)

Communes (hors CCAS) - Forfait annuel	
1-500 habitants	900,00 €
501-1 000 habitants	1320,00 €
1 001-2 000 habitants	1860,00 €
2 001-5 000 habitants	2580,00 €
5 001-10 000 habitants	3630,00 €

Intercommunalités - Forfait annuel	
Moins de 10 000 habitants	3630,00 €
10 000 habitants et plus	6300,00 €
30 000 habitants et plus	7200,00 €

Autres structures, nous consulter.

Ce qui donne à périmètre constant :

Nom	Population (2022)	TARIF PRESTA 2026	TARIF MUTUALISÉ (TARIF PLEIN - 20% €)
Bourg-Blanc	3544	2 580,00 €	2 064,00 €
Coat-Méal	1 135	1 860,00 €	1 488,00 €
Le Drennec	1911	1 860,00 €	1 488,00 €
Kersaint-Plabennec	1537	1 860,00 €	1 488,00 €
Landéda	3695	2 580,00 €	2 064,00 €
Lannilis	5712	3 630,00 €	2 904,00 €
Loc-Brevalaire	210	900,00 €	720,00 €
Plabennec	8633	3 630,00 €	2 904,00 €
Plouguerneau	6719	x	x
Plouguin	2236	2 580,00 €	2 064,00 €
Plouvien	3930	2 580,00 €	2 064,00 €
Saint-Pabu	2078	2 580,00 €	2 064,00 €
Tréglonou	689	1 320,00 €	1 056,00 €
C.C. du Pays des Abers	42029	7 200,00 €	6 720,00 €
	TOTAL	**35 160,00 €**	**29 088,00 €**

Après en avoir délibéré, le Bureau de communauté décide, à l'unanimité, :

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-242900553-20260113-1DBC150126-DE

- ***De renouveler l'adhésion au service mutualisé de la protection des données***
- ***D'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion au service de la protection des données mutualisé du centre de gestion du Finistère***
- ***De permettre au Président de prendre tous les engagements juridiques et financiers induits par cette adhésion***

Fait et délibéré à Plabennec le 16 janvier 2026,

Le Président,





Monsieur Jean François TREGUER